

**DEMATERIALISATION DE LA TELEPROCEDURE - DREETS ARA -
Demande de vérification de diplôme d'un salarié ou futur salarié
(professions sociales et paramédicales)**



Temps estimé pour réaliser cette téléprocédure :
10 minutes



Veillez à regrouper toutes les informations et documents nécessaires avant de démarrer votre saisie

Vous êtes employeur ou recruteur de personnes titulaires d'un diplôme d'État dans les domaines sociaux et paramédicaux ? Vous pouvez demander à la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes (ARA) de vérifier que le salarié est bien titulaire de son diplôme d'État délivré en région ARA.

Attention : les titres professionnels de toutes les régions et les diplômes obtenus hors région ARA, ne pourront être vérifiés.

Lien pour accéder à la démarche en ligne :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/verification-diplome-salarie-ou-futur-salarie>

OU



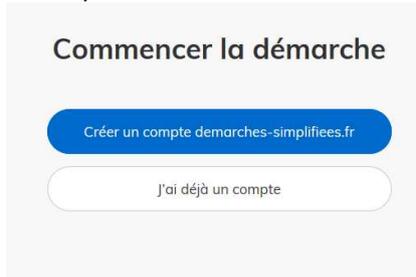
Une messagerie est intégrée à cette plateforme pour tous les échanges entre vous et vos interlocuteurs. Ainsi, vous êtes régulièrement informé(e) de l'état d'avancement du traitement de votre dossier.

COMMENT CRÉER VOTRE COMPTE SUR LE SITE DEMARCHES SIMPLIFIEES

- 1 Cliquez sur le lien d'accès à la téléprocédure :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/verification-diplome-salarie-ou-futur-salarie>

- 2 Cliquez sur : « **Créez-vous un compte démarches simplifiées.fr** »



Commencer la démarche

Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte

- 3 Renseignez votre **Email** et **créez un mot de passe**

Ou

Identifiez-vous avec **FranceConnect**



Créez-vous un compte demarches-simplifiees.fr

Email

Votre adresse email

Mot de passe

8 caractères minimum

Créer un compte

ou

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

- 4 Un **Email** vous est envoyé pour activer votre compte

Nous vous avons envoyé un email contenant un lien d'activation. Ouvrez ce lien pour activer votre compte.



Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre Adresse

Ouvrez votre boîte email, et **cliquez sur le lien d'activation** dans le message que vous avez reçu.



5 Cliquez sur le lien reçu

6 Puis commencer la démarche



7 Une fois la téléprocédure terminée, pour conserver vos données dans le temps, il est impératif que vous téléchargiez et que vous conserviez tous les documents qui pourront servir de preuve (formulaire, mails, pièces jointes...).



DREETS Auvergne-Rhône-Alpes (ARA) – 53 Boulevard Marius Vivier Merle - 69003 LYON

Mail : lilas.rouighi@dreets.gouv.fr copie à patricia.clement@dreets.gouv.fr